ACADÉMIE
DE RENNES

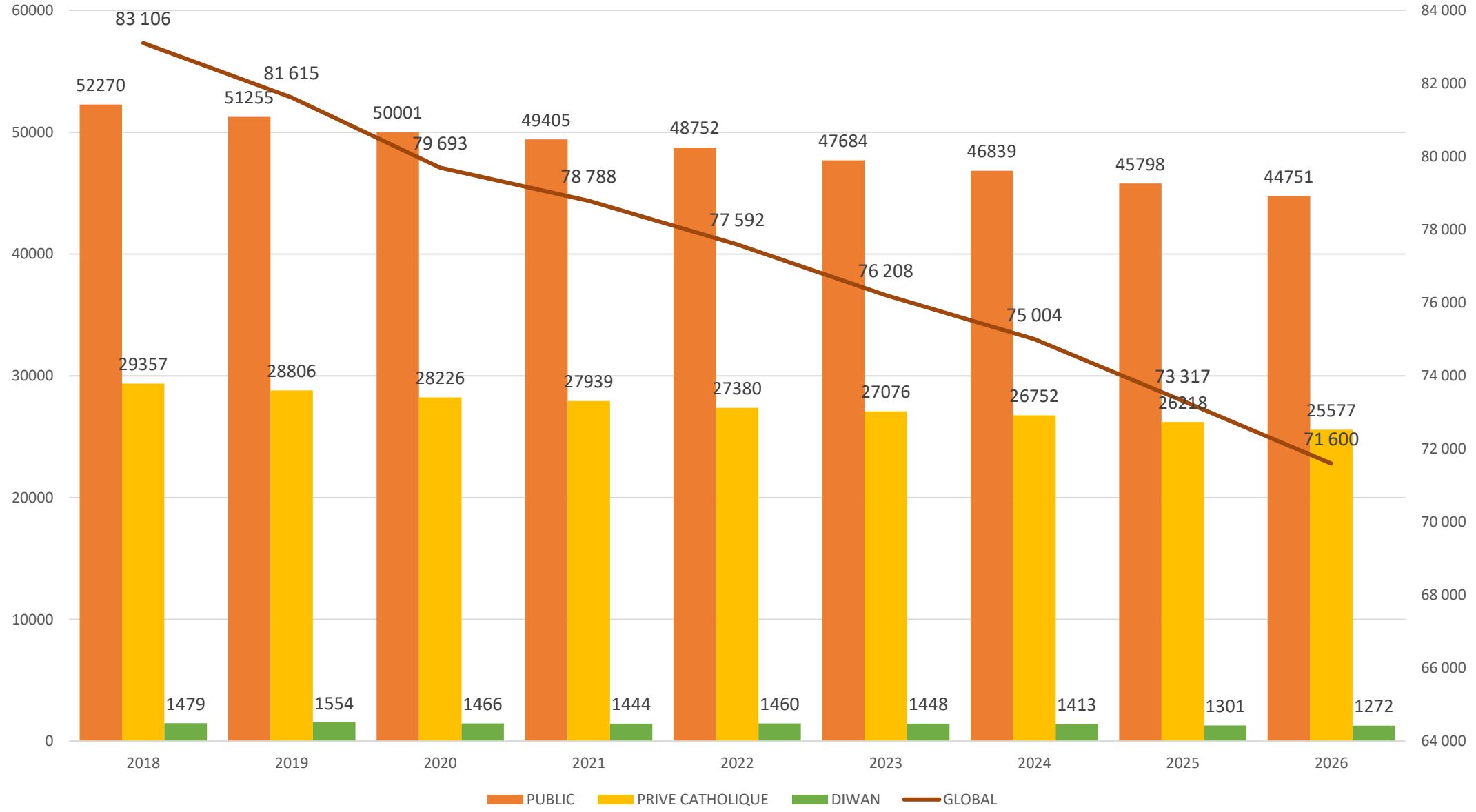
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Finistère

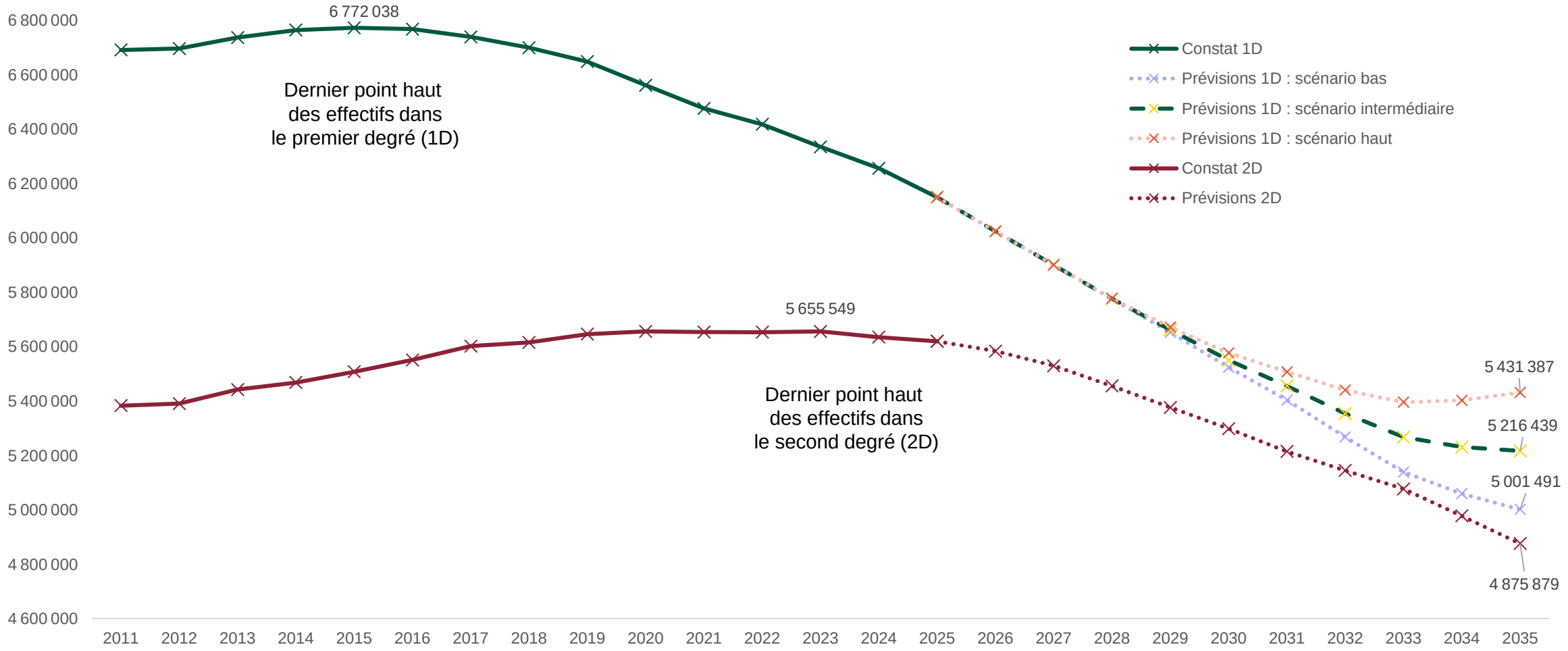
Expérimentation d'une nouvelle méthodologie de carte scolaire

Lundi 18 mai 2026

Variation du nombre d'élèves dans le premier degré depuis 2018



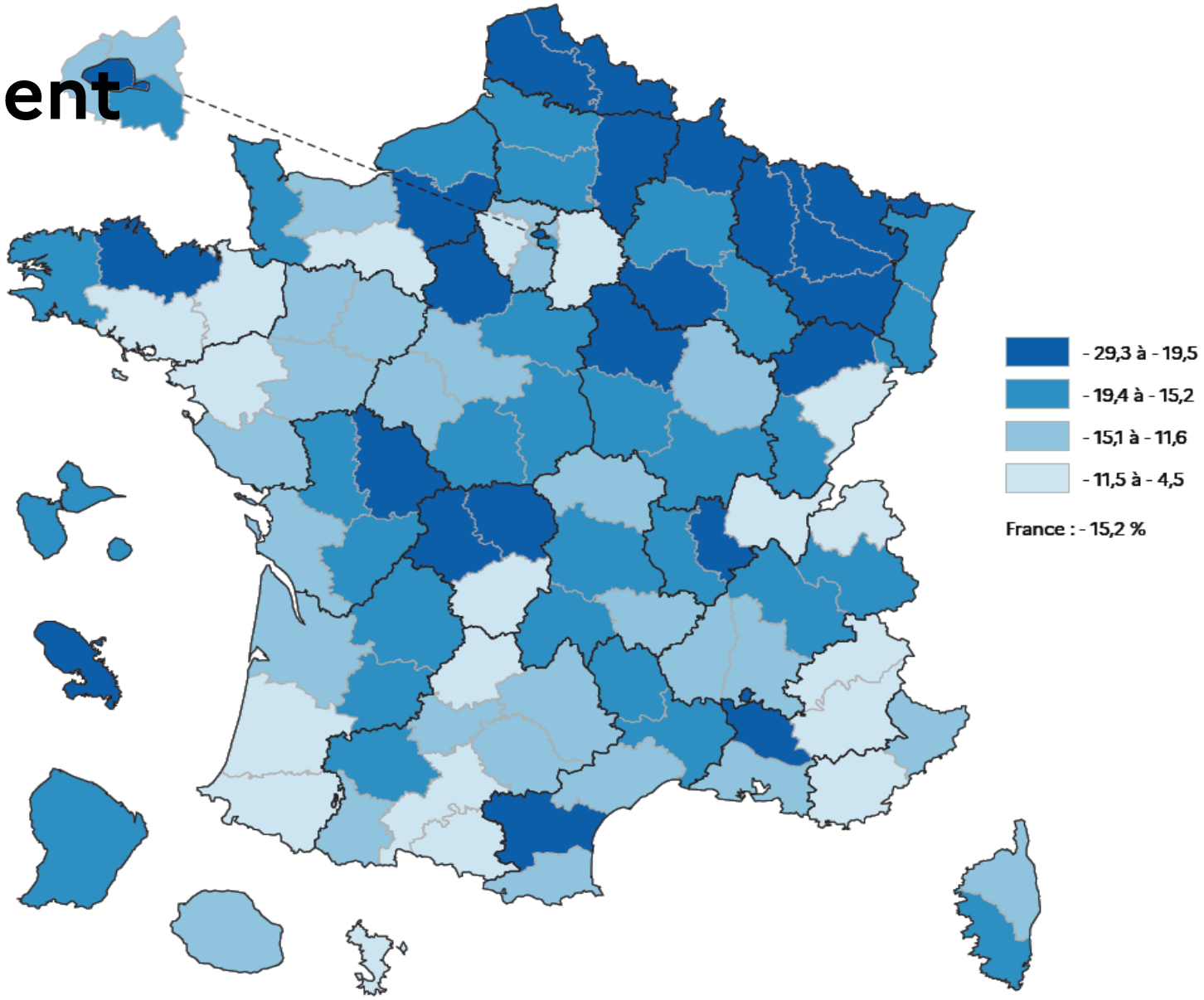
Evolution des effectifs d'élèves à l'horizon 2035 selon trois scenarios



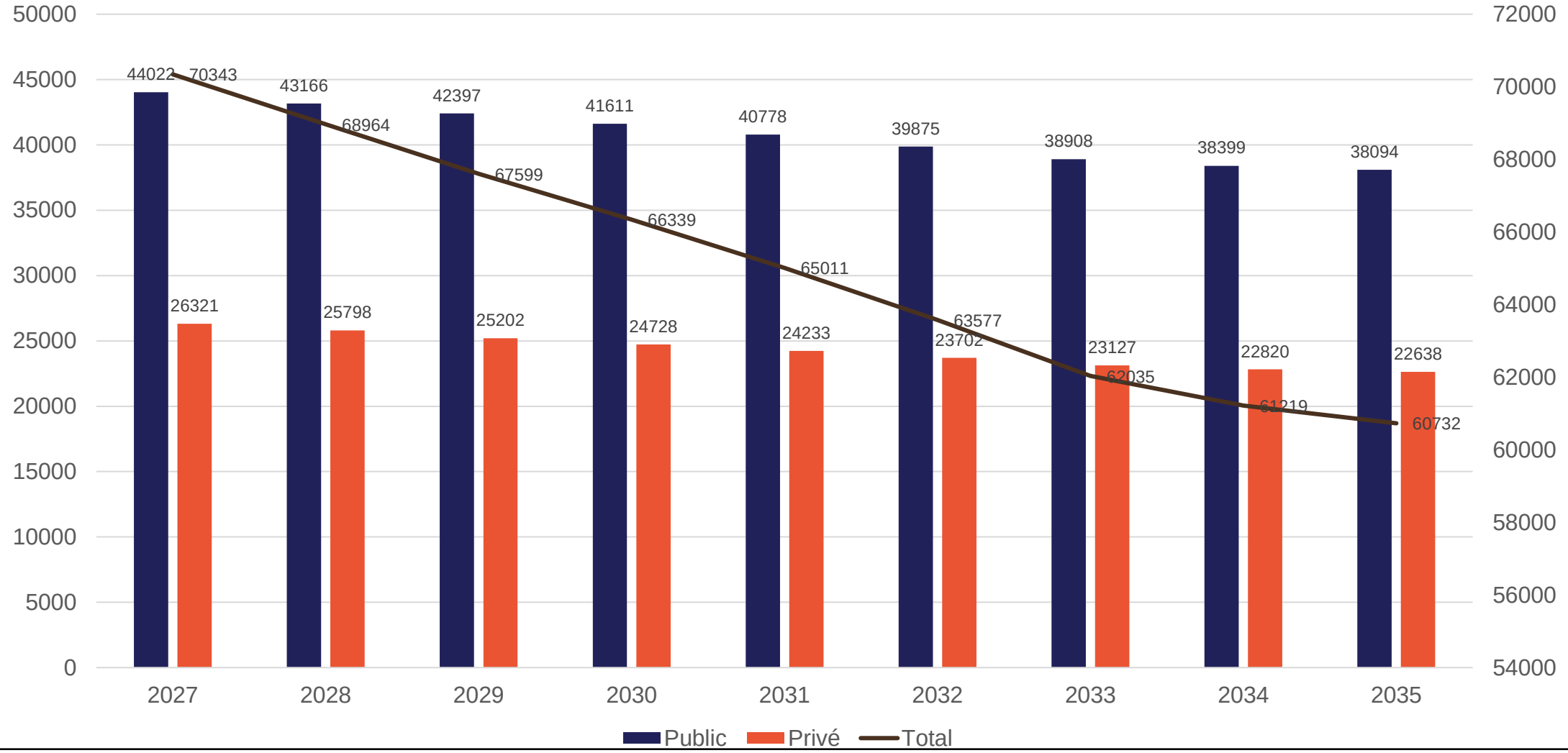
Evolution par département

1er degré

Département	Eff. 2035	%	Evol. Eff.
Côte d'Armor	36470	-20,7%	6428
Finistère	60732	-17,2%	12585
Ille et Vilaine	94869	-8,2%	8469
Morbihan	57472	-9,9%	6304



Evolution des effectifs d'élèves du premier degré entre 2027 et 2035



Les principes structurants

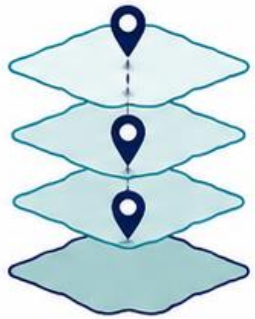
Nouvelle démarche de carte scolaire

1. Un principe d'anticipation



- Ne plus raisonner à partir de la seule rentrée suivante.
- S'appuyer sur une trajectoire démographique et territoriale lisible.
- Sortir d'une logique de réaction annuelle souvent perçue comme brutale.
- Donner de la visibilité aux élus, aux équipes, aux familles et aux partenaires.
- Identifier les territoires à conforter, à accompagner, à surveiller ou à recomposer.

2. Un principe de territorialisation articulée



La commune reste essentielle, mais elle n'est pas toujours l'échelle la plus pertinente à elle seule.

Réseaux pédagogiques	parcours d'élèves, continuité école-collège, cohérence pédagogique, robustesse de l'offre.
Bassins de vie de proximité	flux scolaires réels, temps de transport, mobilités, projets communaux, réalités locales.
EPCI	instance de dialogue, élaboration et de prospective : articulation avec habitat, mobilité, enfance-jeunesse, aménagement et attractivité.
Département	cohérence d'ensemble, doctrine commune, critères d'analyse, arbitrages, articulation avec le schéma d'emplois.

3. Un principe d'objectivation



- Le seul ratio postes / effectifs ne suffit pas.
- Croiser des critères quantitatifs et qualitatifs.
- Exemples : dynamique démographique, projections d'effectifs, accessibilité temporelle, classes multiniveaux, stabilité des équipes, besoins éducatifs particuliers, projets locaux, locaux, périscolaire, continuité des parcours, effets territoriaux.
- L'objectivation sécurise le dialogue par des données partagées et des critères explicites.

4. Un principe de continuité éducative



- L'organisation scolaire ne peut être dissociée des autres temps de l'enfant.
- PEdT, Plan mercredi, accueils périscolaires, restauration, transports et partenariats locaux contribuent à la qualité de l'offre éducative.
- Un PEdT actif ou un Plan mercredi structurant doit être intégré à l'analyse.
- Les liens entre l'école, la commune, les associations, la CAF, les acteurs enfance-jeunesse et les familles doivent être pris en compte.
- La continuité éducative se pense à l'échelle de proximité et à l'échelle territoriale.

Une démarche plus anticipée, territorialisée, objectivée et cohérente au service des élèves et des territoires.

Gouvernance de la démarche

Une organisation claire, du pilotage départemental au dialogue territorial

1. Pilotage départemental

- **DASEN :** stratégie et arbitrages
- **Préfet :** cohérence territoriale
- **A-DASEN / SG :** pilotage opérationnel

2. Pilotes territoriaux

- **IEN :** diagnostic et concertation
- **Chefs d'établissement :** continuité des parcours

3. Collectivités

- **Communes :** réalités locales et faisabilité
- **EPCI :** observation, dialogue, prospective
- **Conseil départemental :** compétence collège
- **Région :** compétence lycée et transport

4. Partenaires associés

- DDEC
- OPLB
- Parents d'élèves
- AMF / AMRF
- Organisations syndicales

Objectif : articuler stratégie départementale, expertise de terrain et dialogue avec les territoires.

Hiérarchisation des critères d'analyse

Trois niveaux de lecture pour éclairer la décision

1. Critères structurants

Fondent prioritairement la décision

- Dynamique démographique
- Besoins des enfants et des familles
- Temps de déplacement de l'enfant et de sa famille
- Robustesse pédagogique : nombre de niveaux par classe, décharge de direction
- État du bâti scolaire

2. Critères de soutenabilité

Apprécient la viabilité dans le temps

- Stabilité des équipes
- Projets locaux influençant les effectifs
- Parcours et projet pédagogique
- Continuité éducative
- Cohérence avec les politiques territoriales

3. Impact territorial

Éclaire les effets de la décision

- Vitalité locale
- Présence d'autres services

Structurants = évolution envisageable

Soutenabilité = conditions de réussite

Impact territorial = accompagnement nécessaire

Rétroplanning de la démarche d'expérimentation

PÉRIODE	ÉTAPE CLÉ	ACTIONS PRINCIPALES
AVRIL – MAI N-1	1 **LANCEMENT** et gouvernance	• Doctrine départementale et gouvernance. • Réunion en préfecture le 18 mai 2026. • Finalisation du protocole. • Identification des EPCI prioritaires. • Information des maires via réunions préfectorales.
JUIN – JUILLET N-1	2 **DONNÉES** et partage	• Collecte et consolidation des données. • Observatoire des dynamiques rurales et territoriales – 1er juillet 2026. • Premières réunions territoriales EPCI. • Transmission des données transports, restauration, PEDT, Plans mercredi, habitat, équipements, politiques enfance-jeunesse. • Transmission au ministère de la méthode et d'une projection du schéma d'emploi.
SEPTEMBRE N-1	3 **PHOTOGRAPHIE** de rentrée	• Actualisation des effectifs et de l'analyse qualitative par les IEN. • Remontée des fiches territoire.
OCTOBRE – NOVEMBRE N-1	4 **DIAGNOSTICS** territoriaux	• Diagnostics territoriaux. • AMI des élus. • Examen des situations au regard des critères hiérarchisés.
DÉCEMBRE N-1	5 **SCÉNARIOS** d'évolution	• Élaboration de scénarios par réseau et bassin de vie. • Analyse des effets sur transport, robustesse pédagogique, continuité éducative, périscolaire, parcours et cohérence territoriale.
JANVIER N	6 **ARBITRAGE** territorial	• Arbitrage départemental intermédiaire. • Projet départemental provisoire et priorités.
FIN JANVIER – FÉVRIER N	7 **CONCERTATION** et instances	• Concertation politique et institutionnelle. • Examen dans les instances réglementaires.
MARS N	8 **DÉCISION** et communication	• Décision finale et communication institutionnelle. • Présentation des mesures de l'année et de la trajectoire. à 3 ans et à 5 ans.
AVRIL – JUIN N	9 **ACCOMPAGNEMENT** et suivi	• Phase d'accompagimentat et suivi des équipes. • Travail avec les communes. • Ajustement éventuel du PEDT et du Plan mercredi. • Information des familles. • Association de l'EPCI si la recomposition concerne plusieurs communes.

OBJECTIF : Anticiper, objectiver et co-construire les évolutions de l'organisation scolaire pour garantir des parcours éducatifs de qualité et un aménagement du territoire équilibré.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION